

SASU 3MK

Siège : 35 Route de la Chapelle-Heulin
44115 HAUTE-GOULAIN

RCS NANTES 931 575 963

PROCES – VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille Vingt-Six **23** Mars, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance

Mr KESKINKILIC Metin

Demeurant au 18 avenue du Parnasse – 44800 SAINT-HERBLAIN

Possède 100 actions

Est également présent : **Mr. DOMINGUES LLOPIS Daniel**

Mr KESKINKILIC Metin Président de la **SASU 3MK** préside la séance

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- **1** – Changement de président et la modification de l'article 16 à compter du **23/03/2026**
- **2** – Cession des actions, et modification des articles 8 et 9 à compter du **23/03/2026**
- **3** - Transfert de sièges
- **4** – Mise à jour des Statuts

Le président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre la discussion personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les Résolution suivantes à l'ordre du jour :

Un quitus est accordé à **Mr KESKINKILIC Metin** pour sa gestion jusqu'au **23/03/2026** et remet en main propre tous les documents juridique et comptable au nouveau président **Mr DOMINGUES LLOPIS Daniel** Accepte cette société avec tout son actif et passif.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ledit rapport et décide :

Changement de président à compter du **23/03/2026**

Mr. DOMINGUES LLOPIS Daniel

Né le 11/07/1987 à VALENCIA (ESPAGNE) de nationalité Espagnol, demeurant au 08 Allée Marcel Sembat – 93140 BONDY est nommé nouveau président à compter du **23/03/2026**, en remplacement de **Mr KESKINKILIC Metin** démissionnaire.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve ledit rapport et décide :

- Changement des actions à compter du **23/03/2026**

Mr KESKINKILIC Metin, a cédé ses 100 actions lui appartenant dans la **SASU 3MK** ; numérotées ; 00 à 100 à **Mr DOMINGUES LLOPIS Daniel**. à compter du **23/03/2026**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que :

Le siège social de la **SASU 3MK** situé aux 35 Route de la Chapelle-Heulin 44115 HAUTE-GOULAINNE sera transféré au 72 rue Paul Vaillant Couturier – 93130 NOISY LE SEC, à compter du **23/03/2026**

QUATRIEME RESOLUTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Mr KESKINKILIC Metin

Bon pour démission de Présidence

Bon pour démission de Présidence



Mr DOMINGUES LLOPIS Daniel

Bon pour Présidence

Bon pour Présidence

